

Mars  
2006



# ANFA

## Atelier au sujet des questions forestières boréales de l'ANFA

Plus de 50 participants, y compris des membres de ANFA, des personnes de l'université, des étudiants et des représentants du gouvernement étaient présents à l'atelier de ANFA concernant les questions à examiner de la forêt boréale qui a eu lieu le 24 février 2006 à Ottawa. Ce fut une journée très occupée car les ateliers ont été suivis de l'Assemblée générale annuelle et d'une réunion du conseil d'administration.

Harry Bombay, directeur des Initiatives stratégiques de ANFA a fourni une mise à jour au sujet de l'État du débat de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), *Les forêts boréales : gouvernance, conservation et développement dans les forêts boréales du Canada* publié en octobre 2005. Il a souligné un nombre de recommandations au sujet des peuples autochtones dans le rapport. ANFA a été impliquée dans la commission d'étude Boréal TRNEE et a aidé à développer les recommandations.

Mark Anielski a donné une vue d'ensemble du rapport conjoint de l'Initiative canadienne Boréal et de l'Institut Pembina au sujet du *Comptage du capital naturel du Canada*, traitant de la question d'assigner une valeur aux écosystèmes naturels. Steve Kakfwi fut également disponible pour partager quelques points de vue sur les conflits entre le développement et la conservation venant d'une perspective autochtone.

Mark Hubert de l'Association des produits forestiers du Canada a offert une présentation sur le travail entrepris pour développer des principes de conservation.

Peggy Smith, de l'Université Lakehead, a généré la participation de l'auditoire et une discussion au sujet de la question des tendances et des retombées de l'industrie forestière sur les communautés et les économies locales. Plusieurs participants ont raconté des expériences centrées sur la fermeture de scieries dans leur région.

Geoff Munro, directeur général des Sciences et de la division des programmes des Ressources naturelles Canada (RNCAN) a fourni une vue d'ensemble de la direction que prenait RNCAN dans le domaine des recherches forestières. Il a noté les efforts

de RNCAN de vouloir devenir un organisme politique basé sur la Science au lieu d'être seulement un organisme de recherches.

Mark Kepkey, coordinateur de la Stratégie nationale sur les forêts (SNF) de ANFA, a fourni une vue d'ensemble des activités entreprises à date par les membres de l'équipe 3 SNF.

Myrle Traverse a offert une présentation sur le changement climatique et il a parlé des retombées sur les communautés autochtones et l'application du savoir traditionnel pour limiter les effets causés par le réchauffement de la planète.

Lorraine Rekmans, directrice administrative de ANFA a terminé l'atelier avec une discussion sur le besoin d'un critère autochtone défini pour la gestion durable des forêts. 🌲



**Ça bouge à l'ANFA** — Environ 50 participants étaient présents à l'atelier au sujet des questions de la forêt boréale de l'ANFA le 24 février 2006 à Ottawa. Un atelier, une assemblée générale annuelle et une réunion du conseil d'administration ont eu lieu cette même journée-là. Les personnes présentes étaient tellement occupées à discuter qu'elles ne se sont même pas rendues compte qu'un tremblement de terre de 4,5 avait frappé Ottawa à 20h45

ASSOCIATION NATIONALE DE  
FORESTERIE AUTOCHTONE

### Dans ce numéro

ANFA signe un Accord canadien sur les forêts.....	2
ABS à l'atelier du Nouveau-Brunswick .....	2
Grands changements dans les forêts du Québec .....	3
La Nation Samson Cree conteste la décision légale ....	3
Rapport provisoire du Programme de foresterie des Premières nations .....	4

**ANFA sera l'hôte d'une réunion de l'équipe d'orientations stratégiques nationales sur les forêts 3, les 5 & 6 avril 2006 au Holiday Inn sur la rue Cooper à Ottawa.**

**Voir : [www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)**



Dave Nordquist, président de l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) consent à signer l'Accord canadien sur les forêts. L'annonce a été faite lors de l'Assemblée générale annuelle de la Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts en février à Victoria, Colombie-Britannique. Cette signature réaffirme l'engagement de ANFA à la Stratégie nationale sur les forêts (SNF) du Canada de 2003-2008.

En juin 2003, ANFA a exprimé des inquiétudes au sujet des limites du langage dans l'Accord canadien sur les forêts. ANFA croyait que le langage ne traitait pas de façon adéquate avec la question de pénurie de capacité autochtone et a décliné de signer. Au moment donné, ANFA a consenti à participer dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les forêts (SNF) en tant que membre non signataire de la coalition SNF.

Depuis que la SNF a été publiée en 2003, ANFA a joué un rôle très actif pour l'avancement

## ANFA signe un Accord canadien sur les forêts

de la SNF – particulièrement en tant que thème champion pour le thème 3, « *Droits et participation des peuples autochtones* ». En tant que champion désigné du thème 3, ANFA a promu une collaboration résultant des points prioritaires thématiques, parmi un grand nombre de partis. Les points prioritaires comprenaient le développement de nouvelles relations, en incorporant les connaissances traditionnelles dans la gestion des forêts, en augmentant l'accès aux avantages de l'usage des forêts et en mettant en valeur nos ressources dans les communautés.

ANFA a maintenant franchi une étape additionnelle dans l'esprit coopératif de la SNF en signant l'Accord canadien sur les forêts. Ceci solidifiera davantage le développement de relations parmi les intervenants et le rôle-clé des peuples autochtones pour bâtir un avenir durable dans les forêts du Canada. ANFA continuera à promouvoir les initiatives qui rendent les engagements de la SNF une réalité pour les peuples autochtones du Canada.

ANFA a décidé d'être un partenaire à part entière dans la Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts et cherchera à décrocher un poste au comité directeur de la SNF. 🌲



Dave Nordquist, président de l'ANFA



Mark Kepkay, *Coordinateur  
stratégique forestier national*

ANFA est heureuse de souhaiter la bienvenue à Mark Kepkay en tant que nouveau membre de son équipe. Ses tâches seront de travailler en stratégie forestière nationale en tant que coordinateur pour l'équipe trois.

Mark possède une maîtrise en aménagement des ressources naturelles de l'Université Simon Fraser. Il vient originalement de l'Alberta et il a fait des travaux d'envergure en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique avec des organismes tels que Clayoquot Biosphere Trust.

## ABS à l'atelier du Nouveau-Brunswick

Dans les années à venir, les communautés autochtones peuvent prévoir entendre parler davantage au sujet de l'Accès aux ressources génétiques forestières et le partage des profits (ABS). Est-ce que c'est encore de la foutaise (BS) pour les autochtones (BSA)? Nous espérons que ce ne soit pas le cas. Ce sujet touche à des questions vulnérables et importantes pour les peuples autochtones au Canada.

ABS est le troisième objectif de la Convention au sujet de la biodiversité (CBD): l'utilisation juste et équitable du partage des profits découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Plusieurs articles de la CBD donnent suite à cet objectif y compris les articles 10(c), 15-21, et particulièrement l'article 8(j) traitant du savoir traditionnel des communautés indigènes et du partage des profits inhérents à l'utilisation de telles connaissances. Dans les limites du processus international CBD, les groupes de travail ayant comme objet ABS et l'article 8(j) ont été établis pour faire progresser le développement de politiques. Dans les limites du Canada, l'Assemblée

des Premières nations a récemment été l'hôte d'un dialogue international au sujet de ABS.

L'atelier au Nouveau-Brunswick (les 21-22 février 2006) avait un intérêt domestique. Le Canada en tant que signataire à la CBD n'a pas de cadre légal pour ABS mais il a une industrie florissante en biotechnologie. La pénurie de politiques/lois ABS au Canada place le savoir traditionnel à risque de mésusage et présente des obstacles à la participation autochtone dans l'économie d'origine biologique. Au cours de l'atelier, ANFA et d'autres représentants autochtones ont souligné l'étroite relation entre ABS et la reconnaissance des droits autochtones et que le savoir traditionnel ne peut pas être abordé par le biais de régimes intellectuels existants de droit à la propriété. ANFA surveillera et fournira d'autres renseignements au sujet du processus de développement de politique ABS au Canada.

Les hôtes de l'atelier au Nouveau-Brunswick étaient Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et la province du Nouveau-Brunswick. 🌲

# Grands changements dans les forêts du Québec

La publication du gouvernement du Québec du rapport final de la *Commission pour l'étude de la gestion publique des forêts* (la « Commission Coulombe ») le 14 décembre 2004, a apporté un certain nombre de réactions en chaîne et mixtes dans la province. Le gouvernement provincial a accepté toutes les 81 recommandations du rapport et le budget 2005-2006 a assigné 240 millions de dollars pour en faire la mise en œuvre sur une période de trois ans. En tant qu'entité, cet événement indique une révision générale du système de réglementation des forêts provinciales.

La recommandation mentionnée par tous est la réduction immédiate 20% de la possibilité réalisable annuelle (PRA) pour les principales essences résineuses (jusqu'à 25% dans la région de la baie James). La Commission a été très critique de la formule utilisée par la province pour déterminer la PRA, recommandant que de grandes réformes soient mises sur pied avant le 1<sup>er</sup> avril 2008 pour aborder les problèmes. Ces réformes comprendraient de nouvelles méthodes pour déterminer la PRA et une gamme de nouveaux principes directeurs et de nouvelles personnes pour la planification forestière. Jusqu'à ce que ces réformes soient en place, la Commission a recommandé que le 20% plus ou moins arbitraire de la réduction de récolte soit mis en œuvre en tant que mesure préventive provisoire. Ces recommandations ont été adoptées dans la Loi 71 pour modifier la *Loi sur les forêts du Québec*, passée rapidement lors de l'Assemblée nationale en avril 2005. Les nouvelles mesures législatives permettent une certaine flexibilité aux compagnies forestières de faire la mise en œuvre des réductions PRA de façon progressive sauf dans le territoire de la baie James.

Entre-temps, plusieurs groupes ont diffusé des déclarations publiques pour appuyer ou contester les recommandations. Les groupes environnementaux tels que la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada (SPPSN) et le Fonds mondial pour la nature (Canada) (FMN-Canada) sont contents que le rapport ait initié un mouvement vers la gestion écosystémique. Les groupes font également l'éloge de l'intégration en souffrance de la conservation de la biodiversité avec les politiques forestières. Une des recommandations les plus spécifiques de la Commission à cet égard était de protéger 12% de la forêt boréale avant 2010.

Cependant, le Conseil des industries forestières du Québec (CIFQ) déplore le 20% de réduction de la PRA, et il est préoccupé par l'approche générale de la mise en œuvre dans toutes les régions de la province. Le CIFQ est également insatisfait avec la réaction du gouvernement qui selon lui est exagérément rapide pour adopter les recommandations de la Commission Coulombe. Bien que le CIFQ

reconnaisse le besoin de faire la mise en œuvre de plusieurs recommandations, il croit que la vitesse de transition n'a pas été convenable, surtout étant donné le pauvre état économique de l'industrie forestière à ce moment. Selon lui, les actions du gouvernement devraient viser à atteindre un équilibre parmi les trois composantes du développement – à savoir l'environnement, l'économie et la société.

Qu'est ce que la Commission Coulombe a eu à dire au sujet du rôle des peuples autochtones dans la foresterie du Québec? Les mentions directes de cette question sont curieusement peu nombreuses constituant seulement 3 des 81 recommandations (dans la traduction officielle du Français) :

**Recommandation #8.1 :** « Que les autorités politiques des collectivités autochtones situées dans les régions de forêts rencontrent les autorités politiques de ces régions...pour harmoniser les stratégies de communication et de participation et pour convenir aux mécanismes établis de concertation [consultation]. »

**Recommandation #8.2 :** « Que les programmes de formation et de création d'emploi soient allongés afin de favoriser le développement de la main-d'œuvre sylviculture autochtone. »

**Recommandation #8.3 :** « Que les Opérations forestières autochtones soient invitées à participer activement dans les projets intensifs de sylviculture et de forêts habitées. Que les conditions facilitant leur stabilité et le développement de leur potentiel de gestion et de compétences professionnelles soient mises en œuvre (la reconnaissance professionnelle, la responsabilité de planification augmentée, les contrats de gestion au delà des périodes de 3 à 5 ans, plus de flexibilité dans le rendement du travail, etc.) »

Alors que ces recommandations sont des étapes positives vers l'avant, elles semblent faibles en comparaison avec les buts ambitieux des remaniements infra provinciaux autochtones-provinciaux tels que le Conseil d'administration en foresterie Cree-Québec (établi en 2002). Il est clair que la Commission avait les mains pleines simplement en abordant la dégradation de la qualité de l'avoire forestier au cours du dernier siècle et les questions reliées aux Autochtones au niveau provincial exigeront du travail additionnel.

2005 a été une année dramatique dans la foresterie du Québec, alors que les divers partis ont tenté de s'emparer et de réagir aux défis de la Commission Coulombe. 2006 sera l'année pour démontrer un réel progrès pour que le tout se manifeste. 🌲

## La Nation Samson Cree conteste la décision légale

En réponse au jugement de Max Teitelbaum de la cour fédérale de justice, publié le 2 décembre 2005, rejetant la demande de la Nation Samson Cree, cette dernière a immédiatement annoncé une décision unanime du Chef et du conseil de contester la décision. L'avis d'appel a été déposé le 21 décembre 2005. L'appel sera sans doute entendu à l'automne 2006.

La presse canadienne a rapporté que les avocats du gouvernement fédéral ont offert 196 millions de dollars à la Nation Samson Cree pour régler une énorme poursuite en justice de redevances d'énergie mal gérées seulement quelques jours avant que le juge prononce un non-lieu de la créance exigible de la bande en Alberta. La Nation de Samson Cree a rejeté l'offre le 1<sup>er</sup> décembre 2005 seulement quelques heures avant que Teitelbaum mette hors de cause la réclamation de la bande de 600 millions de dollars en redevances d'huile et de gaz.

L'offre livrée par porteur au Chef de Samson, Victor Buffalo à la fin de novembre stipulait que l'acceptation réglerait toutes les réclamations en instance et les actions en justice ayant des retombées sur la bande. Ceci comprenait des cas dans les cours d'Alberta comprenant des redevances de société pétrolière.

En 1989, la Nation Samson Cree a entrepris une action en justice mettant en accusation le gouvernement fédéral y compris le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) avec la rupture d'un traité, l'abus de confiance, et la violation de fiducie et avec d'autres obligations à la Nation Samson Cree. Plus particulièrement, en ce qui a trait à la gestion et à la supervision de l'huile et du gaz dans le cadre de la Réserve Pigeon Lake et afférent à la gestion des revenus de redevances de l'huile et du gaz reçu par le gouvernement fédéral en fiducie au bénéfice de la Nation Samson Cree.

La Nation Samson Cree recherchait 1,385 milliards de dollars (ainsi que la reddition de comptes et l'intérêt) en dommages pour la perte de revenus et d'autres pertes encourues en conséquence de la rupture d'un traité, de l'abus de confiance et de la violation de fiducie et d'autres obligations du gouvernement fédéral.

Cette action en justice est observée par plusieurs comme étant le cas le plus important présentement à la Cour au Canada concernant les droits des peuples autochtones. 🌲





# Rapport provisoire du Programme de foresterie des Premières nations

## Association nationale de foresterie autochtone

875, rue Bank  
Ottawa (ON) K1S 3W4

Tél. : 613.233.5563  
Télé. : 613.233.4329  
Courriel : nafa@web.ca

« **Promotion des concepts de la gestion durable des forêts.** »

[www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)

La Direction de l'évaluation et la vérification de Ressources naturelles Canada (RNCAN) a mené une évaluation provisoire du Programme de foresterie des Premières nations (PFPN). L'étude a été complétée en avril 2005 et publiée en mars 2006.

Le PFPN, mis sur pied en 1996 en tant que programme conjoint de cinq ans entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et RNCAN, a été adopté formellement par le biais d'un protocole d'entente et a fonctionné de 1996 à 2001. Son terme a été allongé d'un an en 2001-2002 et encore pour une autre année et finalement en 2003, il a été renouvelé pour un autre terme de cinq ans et continuera jusqu'au 31 mars 2008.

Au cours de cette année financière, le budget total du programme était 6,5 millions de dollars, dont 1,5 million de dollars a été rendu disponible par le biais d'une soumission séparée du Conseil du Trésor spécialement pour l'initiative 'dendroctone du pin' en Colombie-Britannique. Un total de 173 venant de 296 projets ont été sélectionnés pour un financement national en 2004-2005. PFPN a fourni 3,8 millions de dollars, ou 27% de la valeur totale de tous les projets alors que les Premières nations ont fourni 4,1

millions de dollars et des partenaires ont contribué 3,8 millions de dollars en argent pour ces projets.

L'évaluation provisoire a examiné des questions-clés dans l'étude y compris la question à savoir si oui ou non il y a un besoin pour le PFPN. Les conclusions de l'évaluation furent que la foresterie est une possibilité économique clé pour plusieurs Premières nations. En grande partie également, la foresterie ayant une main-d'œuvre jeune et disponible est un lien nécessaire à ce programme unique axé spécifiquement sur les forêts et la foresterie. Une étude de la politique a démontré que le programme appuyait directement les politiques de développement économique dans les limites du gouvernement fédéral. Les participants-clés dans les sondages ont ajouté que le programme requiert plus d'appui dans les limites de AINC.

Certaines recommandations comprenaient une directive pour entreprendre une évaluation de politique à échelon élevé du cadre stratégique (forêt-autochtone), à la lumière des changements des modèles d'entreprise du AINC et des RNCAN. Ceci afin de déterminer la façon et à quel point le PFPN devrait être appuyé, gouverné et livré à l'avenir. 🌲

## Association nationale de foresterie autochtone

L'ANFA a pour mission de promouvoir la participation des Autochtones dans le cadre d'initiatives d'aménagement forestier et de possibilités commerciales connexes. L'ANFA souscrit au principe de l'aménagement forestier polyvalent, principe qui implique la reconstitution et l'aménagement durable de la ressource forestière pour satisfaire à un vaste éventail de besoins des collectivités.

L'ANFA est le fruit d'une initiative populaire appuyée par les Premières nations et d'autres groupes et organismes autochtones qui œuvrent dans le domaine de la foresterie à l'échelon régional ou communautaire. 🌲



**Le conseil d'administration se compose de dix représentants, soit un de chacune des provinces et de chaque territoire à l'exception de la région de l'Atlantique qui compte deux représentants.**



### Nouveau-Brunswick & Î.-P.-É.

*Dennis Simon, Premières nations de Elsipogtog*

### Nouvelle-Écosse & Terre-Neuve

*Alton Hudson, Confederacy of Mainland Mi'kmaq*

### Québec

*Paul Gull, Grand Conseil des Cries*

### Ontario

*Raymond Ferris, Weekoban Inc.*

### Manitoba

*Frank Turner, Conseil tribal Swampy Cree*

### Saskatchewan

*Henry Morin, Nation Crie Peter Ballantyne*

### Territoires du Nord-Ouest

*Chef national Déné, Noeline Villebrun, Nation Dénée*

### Alberta

*À combler*

### Colombie-Britannique

*Dave Nordquist, Bande indienne de Adams Lake*

### Yukon

*Blanche Warrington, Premières nations Teslin Tlingit*



Sources Mixtes  
Produit issu de forêts bien gérées,  
de sources maîtrisées et de bois  
ou fibres recyclés

Cert no. SW-COC-1493  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org)  
© 1996 Forest Stewardship Council

**Production du bulletin de l'ANFA**  
Imprimeur : Imprimerie Anishinabe  
Traduction : R&D Services de traduction  
Imprimé sur papier FSC

### Coordonnées :

#### ANFA

875, rue Bank, Ottawa (ON) K1S 3W4 ou  
59, Pakwanagemag Inamo, Golden Lake (ON) K0J 1X0  
Tél. : 613.233.5563 • Téléc. : 613.233.4329  
Courriel : nafa@web.ca • Site Web : [www.nafaforestry.org](http://www.nafaforestry.org)